

CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2013

Présents : MM LENOIR, ALIBERT, MAYOL, DELETTRE, MARTIN, AMBROSIONI, VACHON, DELNESTE, HERBELIN

MMES VAN ROY, LORCH, DIEUDONNÉ, KONCZEWSKI

Absents excusés : Mme GIES, M. GOULLIEUX

Procuration : Mme GIES à M. MARTIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DELETTRE Alain
M. GOULLIEUX à M. ALIBERT

Date de la convocation : 21 mars 2013

Le Conseil Municipal précédent est approuvé.

VOTE DU COMPTE de GESTION 2012

Le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2012 du Receveur Percepteur de Dijon Banlieue.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 -AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2012, en accord avec le compte de gestion 2012 du Receveur Percepteur de Dijon Banlieue.

- Approuve le Compte administratif 2012
- Décide le report de l'excédent d'investissement 2012 au compte 001 : solde d'exécution d'investissement reporté pour 384 138.32€
- Décide la répartition de l'Excédent de fonctionnement 2012 de 205 761.55 € comme suit :
 - * Au compte 1068 : « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 150 000 €
 - * Au compte 002 : « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 55 761.55 €

VOTE DES TAXES LOCALES 2013

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les taux des taxes locales de l'année 2013 nécessaires à l'équilibre du Budget Primitif 2013 soit :

- - Taxe d'habitation 3,67 %
 - - Taxe foncière (bâti) 10,51 %
 - - Taxe foncière (non bâti) 28,82 %
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - - Adopte les taux à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

SAINT JULIEN - BP 2013

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE			
		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	560189.55	504428.00
+++			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		55 761.55
=			
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		560 189.55	560 189.55
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris compte 1068)	784 885.32	400 747.32
+++			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		384 138.32
=			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		784 885.32	784 885.32
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		1 345 074.47	1 345 074.87

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le budget à l'unanimité

CESSION DE TERRAIN

Messieurs LEZE et LETOURNEAU souhaiteraient acquérir une parcelle de terrain située en bordure de leurs propriétés, parcelle cadastrée AC 207 d'une contenance de 1 a 26 ca - C'est un ancien chemin qui n'a plus d'utilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide la vente de la parcelle AC 207 à Messieurs LEZE et LETOURNEAU (à chacun la partie contigüe à leur propriété) pour un montant de 10 euros le m².
- autorise Monsieur le Maitre à signer les actes concernant cette vente - Charge Maitre BAUT, Notaire de cette affaire.

Projet : VERGERS CONSERVATOIRES

Le Conseil Municipal décide de répondre à l'appel à projet 2013 concernant les Vergers Conservatoires et sollicite l'aide du Conseil Régional.

Plan de Financement :

- | | | |
|-------------------------|---------------|--------|
| - Coût | 1180.49 euros | |
| - Subvention Région | | 944.52 |
| - Participation Commune | | 235.97 |

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil Municipal décide:

- L'aménagement de la chaussée cour de la Gare pour l'année 2012
- approuve l'avant-projet pour un montant 13 678 euros HT
- dit que les travaux seront financés par les fonds propres de la commune
- Et Sollicite l'aide du Conseil Général pour un montant de 5 000 euros dans le cadre de l'opération Village Côte d'Or
- Dit que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- Dit que la commune s'engage à ne pas solliciter dans l'année en cours, une demande de subvention au titre du FCDT pour les demandes d'aides concernant les travaux de voirie.
- Charge Monsieur le Maire d'établir les dossiers nécessaires.

INFORMATION DOSSIER COMPLET REVISION DU POS EN PLU

En l'absence de Monsieur le Maire, Monsieur MAYOL Antoine, 1er adjoint, présente au Conseil Municipal le dossier complet de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

Un débat s'engage, le zonage est étudié ainsi que le règlement et les orientations générales. Chacun s'exprime et se dégage un consensus général pour approuver ce dossier.

ECLAIRAGE PUBLIC

Afin de garantir la sécurité la nuit, l'éclairage du Rond-Point Sainte Hélène ne peut pas être coupé comme les autres rues de la Commune. Afin de réduire les dépenses d'électricité sur le poste lavoir (poste installé en bordure du rond-point Sainte Hélène), la solution d'abaisser la puissance sur ce poste peut être envisagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide la pose d'un régulateur variateur sans coupeur avec protection, parafoudre – Montant de l'installation fournie et posée suivant devis 7 440.00 euros HT.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer la commande
- Dit que ces dépenses seront affectées en investissement.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises. Sont désignés :

- Madame MACON Nathalie, domiciliée 1 rue de Revaut
- Monsieur PAILLET Bernard Maurice, domicilié, Route d'Orgeux
- Madame AUBRY épouse LOICHOT Laurence, domiciliée 25 rue du Centre
- Monsieur NICOLAS Didier, domicilié 1 Allée en Grand Loup
- Madame DEACON Alyson-May Martine Pierrette, domiciliée 25 rue de la Combe - Monsieur LAGARDE Alban, Romain, domicilié 12 rue du Meix d'Orveaux.

Le
Maire
Michel
LENOIR